

**COMMUNE DE
RIEUX-EN-CAMBRÉSIS**

Tél. 03 27 37 15 08

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation de la circulation Rue de la Poste

Nous, Maire de la Commune de RIEUX-EN-CAMBRESIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-2, L 2213-3 et suivants,

Vu les articles R 36, R 44 et R 225 du Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents, notamment l'arrêté du 6 Novembre 1992 approuvant les dispositions du Livre I de l'instruction interministérielle 8^{ème} partie « Signalisation Temporaire » Edition 1994
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement des travaux demandés par EITF sécurisation du réseau aérien basse tension et prévenir les accidents

ARRETONS

Article 1^{er} : Du 22 Septembre au 21 Octobre 2021, le stationnement et le dépassement seront interdits au droit du trottoir de part et d'autre du trottoir. Limitation de vitesse à 30 kms/h, circulation alternée par feux tricolores. Les véhicules en infraction seront enlevés aux risques et périls de leurs propriétaires.

Article 2 : La signalisation temporaire sera conforme aux règles fixées par la 8^{ème} Partie, en particulier l'arrêté du 6 Novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du Livre I de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière. La signalisation temporaire concernant l'interruption de la circulation et la déviation sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux, à savoir :

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Directeur de l'Entreprise EITF Z.I voie Hermenne 59267 PROVILLE

Monsieur le Chef de Service de Lutte contre l'Incendie

Monsieur le Lieutenant Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Avesnes-les-Aubert, Carnières

Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale de CAMBRAI

Monsieur le Subdivisionnaire d'Aménagement Territorial de Cambrai-Est

Fait à Rieux-en-Cambrésis le 14 Septembre 2021

Le Maire,

Michel MOUSSI

